

*Initiatives ministérielles*

à l'immigration. Le plus grave problème auquel fait face l'économie canadienne, c'est l'effondrement total de bon nombre de secteurs traditionnels sur lesquels nous missions et de notre secteur manufacturier, problème qui a été soulevé à maintes reprises à la Chambre. Mais, par-dessus tout, il y a l'épuisement des capitaux.

Avec l'américanisation et la mondialisation de l'économie, la compétitivité des Canadiens a été mise à dure épreuve. Nous avons abordé le sujet à plusieurs occasions. Or, quand il s'agit d'être pratique et de trouver un moyen de reconstruire notre économie, qui est le plus apte à s'adapter aux nouveaux marchés de l'Asie? Qui est le plus apte à s'adapter aux marchés qu'offrent les Philippines? Qui est le plus apte à lancer de petites entreprises au Canada et à adopter l'approche inter-génération pour amasser des capitaux et pénétrer ces marchés étrangers?

Ce ne sont pas les entreprises qui ferment leurs usines, ni celles qui quittent l'Ontario, le Manitoba ou les Maritimes. Ce seront de nouvelles sociétés dont nous n'avons même pas idée au moment où nous discutons de la question en Chambre.

Le renouveau économique au Canada dépend d'abord et avant tout de la révision et de la modernisation de la Loi sur l'immigration.

Les députés de ce côté-ci ont été très déçus d'apprendre que le gouvernement entendait appliquer la clôture au débat afin d'accélérer les choses et de faire adopter rapidement le projet de loi. Ce projet de loi, très long et complexe, compte 128 articles et 113 pages. Il constitue la révision la plus approfondie de la Loi sur l'immigration depuis 1978, et c'est pourquoi il mérite d'être étudié attentivement.

Le comité a siégé tout l'été et a entendu des douzaines de groupes un peu partout au pays. Ces groupes s'étaient bien préparés à dénoncer ce que le gouvernement essayait de faire. Malgré tout, les modifications ont été apportées à la hâte et elles ne sont pas encore bien comprises.

Dès le départ, le gouvernement a procédé de façon déplorable. Le projet de loi a été déposé pour la première lecture le 16 juin 1992, puis a été étudié en deuxième lecture à compter du 19 juin. Après seulement un jour et demi de débat, le gouvernement a forcé le vote en deuxième lecture, le 22 juin, par un ordre de clôture.

Nous n'avons donc pas eu suffisamment de temps pour étudier le projet de loi en détail ou pour en discuter avec les spécialistes de l'immigration ou avec les organismes non gouvernementaux.

Je soulève la question parce que, lors du débat auquel j'ai participé à la Chambre au sujet du projet de loi sur les prestations pour enfants, j'avais constaté le même empressement, la même incapacité de discuter intelligemment et de faire venir des témoins compétents. En fait, quand des témoins valables ont comparu au milieu de l'été, la seule période que s'est réservée le gouvernement pour les rencontrer, ces derniers ont tous dénoncé le projet de loi, mais le gouvernement est tout de même allé de l'avant.

Compte tenu de la bonne volonté qui règne de temps à autre à la Chambre, j'espère et je compte que le ministre conviendra avec l'opposition qu'il est inutile de modifier à tout prix les principes de notre loi sur l'immigration sans tenir compte des répercussions que cela aurait.

Par suite des critiques sévères qui ont fusé de tous les coins du pays, le gouvernement a finalement assoupli sa position, et le comité a tenu des audiences au cours de l'été. Le comité a terminé son examen article par article du projet de loi le 5 novembre dernier et le gouvernement a souscrit à 65 propositions d'amendement. Certaines de ces propositions concernaient des amendements de forme, mais d'autres portaient sur le fond et ont contribué à améliorer le projet de loi dans une certaine mesure. Nous félicitons donc le gouvernement d'avoir bien voulu apporter ces changements.

Néanmoins, beaucoup d'articles relatifs aux délits clés n'ont pas été modifiés, et le projet de loi dans son ensemble demeure inacceptable à nos yeux.

Nous avons principalement quatre points à faire valoir par suite de l'examen approfondi du projet de loi par nos porte-parole, les députés de Notre-Dame-de-Grâce et de Thunder Bay, quatre points dont ceux-ci veulent saisir les Canadiens.

Avec ce projet de loi, les immigrants travailleurs et respectueux de la loi auraient plus de mal à se faire admettre au Canada. C'est justement ce que nous ne voulons pas. Le projet de loi impose également des obstacles aux réfugiés légitimes et ouvre la voie à l'injustice ainsi qu'à l'arbitraire dans la sélection des immigrants. Enfin, il annule les mesures de protection légales traditionnelles, notamment dans les domaines de l'expulsion